

leurs propres terres et ils seraient taxés directement afin de se subventionner eux-mêmes. Si la taxe était imposée indirectement, elle serait en définitive supportée par le contribuable par la hausse des articles de consommation ou d'usage dans la vie quotidienne, et ainsi elle augmenterait le coût de la vie et réduirait les avantages tirés de l'allocation en ramenant la valeur du salaire à ce qu'il est actuellement. Notre nombreuse population de naissance étrangère qui s'accroît de dizaine de milliers chaque année, grâce à l'immigration, présente également un problème sérieux dans la considération d'un projet de ce genre. Si on le préconise comme une mesure dans le but d'améliorer le niveau de vie, alors il est difficile d'en exempter ces nouveaux citoyens. D'un autre côté, des niveaux de vie différents existant chez différents peuples, et la fécondité bien connue et bien plus grande des femmes de certaines races centrales européennes, comparée à celle des femmes de ce continent, comporteraient inévitablement le troc du droit d'aïnesse des races mères de ce pays.

COÛT EXCESSIF

Les partisans de cette mesure en ont ingénieusement réparti le coût sur les gouvernements fédéral, provinciaux, municipaux et sur les industries, afin d'en cacher l'énormité. Mais on ne peut pas perdre de vue ou déguiser que le montant global ne peut provenir que d'une source unique, le peuple canadien. Peu importe que le fonctionnaire qui le perçoit relève du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial, ou d'une municipalité quelconque, et argent proviendra du citoyen canadien, et de ses 9 ou 10 millions de concitoyens. Ils seront obligés de travailler de peine et de misère afin de produire les millions supplémentaires nécessaires, ou de bric et de broc, il faudra qu'ils proviennent de la répartition nouvelle de leur revenu actuel. Rien ne peut déguiser le fait que ce projet comporte une dépense de quelque 40 ou 50 millions de dollars pour le peuple canadien, qu'il faudra trouver quelque part. Nous ne pouvons pas admettre non plus que les frais seront aussi bas que les protagonistes de la mesure l'affirment. On estime d'abord que le système ne coûterait que 2 p. 100 environ du montant payé en salaires, en prenant pour guides la France et la Belgique, et la dépense est ainsi fixée à probablement 20 millions de dollars par année. On ne tient pas compte dans ce calcul qu'en France et en Belgique, ce système est exploité par l'entremise de caisses de compensation instituées par les industries intéressées. Ce n'est pas une caisse d'Etat générale, telle que celle proposée pour le Canada. En Australie, on a estimé qu'il faudrait \$139,000,000 pour 900,000 enfants. Dans la Nouvelle-Galles du Sud, il faut prélever 3 p. 100 des salaires pour verser une allocation de 5 sh. par semaine (\$1.20) à ceux dont les salaires sont inférieurs à un salaire de base très peu élevé. Pour d'autres commissions aux antipodes, des projets limités, ne comportant que de faibles subventions par semaine, ont nécessité une contribution de 6 p. 100 de la totalité des salaires. En Tchéco-Slovaquie, le projet a exigé, 4.6 p. 100 des salaires. Dans les Pays-Bas, 3 p. 100, cependant dans les deux cas, le système était des plus restreints dans son application. En Norvège, il s'est élevé jusqu'à 11 p. 100 des salaires; dans la Lettonie, à 12 p. 100 par personne et, en Autriche, à 12 p. 100 pour certaines industries. En appliquant le système d'une manière générale, comme on le projette au Canada à l'industrie et à l'agriculture, il semblerait que 5 p. 100 des salaires fût une estimation très faible—ce qui nécessiterait 50 millions de dollars par année.

Ou en prenant une autre méthode de calcul, le total devient encore plus exorbitants. Le recensement de 1921 mentionnait que 1,389,254 familles privées, dont les enfants demeuraient au foyer, habitaient le Canada. Le nombre des enfants dans les familles était en moyenne de 2.32 par famille, mais 28.59 p. 100 de celles-ci n'avaient qu'un enfant et 23.17 p. 100 seulement 2 enfants, un total de